



MISEREY-SALINES

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°20/2026

### **Arrêté de délégation de fonctions et de signature Au Maire adjoint chargé de l'action sociale, la scolarité et les locations immobilières**

Le maire de Miserey-Salines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026, constatant l'élection de Mme Patricia ESTAVOYER en qualité d'adjointe au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il est nécessaire de déléguer à Mme Patricia ESTAVOYER, Adjointe au Maire, un certain nombre d'attributions relevant de l'action sociale, de la scolarité et des locations immobilières,

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 21 mars 2026, Mme Patricia ESTAVOYER, deuxième adjointe au Maire, est déléguée à l'action sociale, la scolarité et les locations immobilières, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'action sociale, la scolarité et les locations immobilières (Commission Action Sociale Scolarité Locations immobilières),

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à Mme Patricia ESTAVOYER, deuxième adjointe, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à l'action sociale, la scolarité et les locations immobilières, dans la limite des postes budgétaires votés chaque année.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de MISEREY-SALINES est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et affiché en Mairie, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Doubs
- Monsieur le Trésorier (Service de Gestion Comptable de Besançon)

Fait à Miserey-Salines, le 21 mars 2026.

Marcel FELT, Maire.